EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 avril 2010 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois avril deux mille dix**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 avril 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECŒR, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Bernard DANTAL à Cyril CINEUX, Philippe BOHELAY à Jérôme GODARD, Patricia AUCOUTURIER à Corinne NAJIM, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, Danièle GUILLAUME à Françoise NOUHEN, Martine REMBERT-MANTELET à Odile VIGNAL**
Excusé(e)s :	**Michel FANGET, Jacques LANOIR, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

A partir de la question n° 8, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 41

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À DES ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE SOCIAL

Danièle GUILLAUME ne prend pas part au vote.

Plusieurs associations travaillant dans le domaine social peuvent, en raison de leur activité, bénéficier d'une subvention.

L'enveloppe budgétaire 2010 allouée pour l'ensemble des subventions exceptionnelles à des associations travaillant dans le domaine de la santé et du social est de 15 800 euros.

Association ESPERANCE 63

L'association ESPERANCE 63 est une filiale avec ESPOIR 63, gérée par l'UNAFAM..

Ses objectifs sont d'apporter, aux personnes handicapées, l'aide et le soutien nécessaires à leur réadaptation sociale en réalisant un important travail de formation et d'interventions auprès de leurs familles.

Dans le cadre de ses activités, l'association souhaite acquérir un véhicule pour l'accueil de jour en vue d'organiser des sorties pour les personnes handicapées psychiques.

L'investissement pour l'achat de ce type de véhicule est estimé à 28 000 euros et la subvention exceptionnelle demandée est de 3 000 euros.

Compte-tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de bien vouloir allouer la subvention exceptionnelle de 3 000 euros à cette association, au titre de l'année 2010.

Association SOS HABITAT et SOINS

L'association SOS HABITAT et SOINS, fondée en 1986, a pour buts de favoriser la réappropriation de la fécondité sociale par des personnes dont la pathologie, l'âge, la situation de précarité nécessitent un soutien pour élaborer ou préserver un lien social, notamment par l'habitat, l'accès aux soins et la prévention..

Dans le cadre de son activité de réinsertion sociale, l'association souhaite la création d'un jardin potager thérapeutique au sein des appartements de coordination thérapeutique ouverts depuis début janvier 2009.

La demande de subvention exceptionnelle s'élève à 1 200 euros.

Compte-tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de bien vouloir allouer la subvention exceptionnelle de 500 euros, à cette association, au titre de l'année 2010.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29 avril 2010

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe,

Françoise NOUHEN